

<https://snetap-fsu.fr/Remuneration-de-la-correction-des-rapports-de-stage-de-juin-2020-une-action.html>



# Rémunération de la correction des rapports de stage de juin 2020 : une action syndicale payante !



Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -  
Date de mise en ligne : vendredi 18 septembre 2020

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Rémunération de la correction des rapports de stage de juin 2020 : une action syndicale payante !

En mai dernier, dans la Foire aux Questions/Réponses, la [DGER](#) répondait indirectement et négativement à la demande du Snetap-[FSU](#) de rémunération de la correction des rapports de stage. Le Snetap-FSU avait alors saisi directement le ministre pour dénoncer cette décision.

En juin dernier, le cabinet du ministre de l'Agriculture avait finalement et oralement répondu favorablement au Snetap-FSU pour la rémunération des rapports de stage dans le cadre des dispositifs aménagés des examens 2020, considérant qu'il s'agissait d'un travail "extra-ordinaire" lié au contexte pandémique.

[EN](#) juillet dernier, la directrice générale avait confirmé oralement toujours cette rémunération et indiqué le lancement de la procédure fin juillet.

A la rentrée, interrogé.es par les élu.es du Snetap-FSU lors des réunions de pré-rentrée, aucun personnel de direction n'avait d'information à ce sujet !

Le Snetap-FSU avait donc interrogé de nouveau par courrier la DGER :

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Rémunération correction rapports de stage juin 2020**

**Ce 18 septembre, la DGER vient - enfin - de confirmer le lancement de la procédure** de recensement des enseignant.es concerné.es :

*"Je vous confirme que la correction des rapports effectués en juin 2020 fera bien l'objet d'une rémunération comme la DGER s'y était engagée.*

*Ce dossier est prioritaire, la planification des travaux nécessaires à sa mise en oeuvre ont débuté dès juillet. Cela commencera par une enquête début octobre auprès des établissements afin de collecter les informations nécessaires puis la saisie de ces informations dans le logiciel Indexa2, par les agents des MIREX, afin de permettre le paiement des vacances."*

**Notre organisation suivra attentivement cette procédure... et en particulier le versement aux agents contractuel.les sur budget des [CFA](#) et des [CFPPA](#) qui ont été également mobilisé.es en juin dernier.**